

**PEPINIERE D'ENTREPRISES**  
**Parc d'activités du Val de Vence**

**AVENANT N°1**  
**A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE EN DATE DU 16 JANVIER 2020**  
**SOUSCRITE AVEC LA SOCIETE ECOSOLAR**

**Entre les soussignés :**

La communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, représentée par son Président, Monsieur Boris RAVIGNON, en vertu de la délibération du 26 avril 2016,

D'une part,

Ci-après nommée la Communauté d'Agglomération,

La société ECOSOLAR, représentée par Monsieur Mathieu JACQUOT, dont le siège social est situé 8 rue de l'Artisanat (08000 CHARLEVILLE-MEZIERES), société inscrite au Registre de Commerce de Sedan, le 8 août 2016 sous le numéro de SIREN N°821 792 751,

D'autre part,

Ci-après dénommé l'occupant,

**EXPOSE**

Par contrat en date du 16 janvier 2020, la société ECOSOLAR a été autorisée à occuper à titre précaire, le bureau N°22, l'atelier N°4 et son bureau de passage, situé au RDC de la pépinière d'entreprises du Val de Vence.

La société ECOSOLAR a demandé à prolonger sa convention de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

L'article 3 « DUREE DE LA CONVENTION » de la convention d'occupation en date du 16 janvier 2020 est modifié comme suit :

**ARTICLE 3–DUREE DE LA CONVENTION**

L'occupation est consentie pour une durée de **6 mois**, qui prendra effet à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2020** pour se terminer le **28 février 2021**.

Toutefois, en raison du caractère précaire du droit d'occupation consenti, la Communauté d'Agglomération se réserve le droit de mettre fin à cette convention à tout moment moyennant un préavis de 3 mois au moins avant le terme choisi, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'occupant pourra mettre fin à la présente à tout moment, moyennant un préavis de deux mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Tous les articles de la convention en date du 16 janvier 2020 non modifiés par le présent avenant demeurent inchangés.

Fait à Charleville-Mézières, le

La société ECOSOLAR

La Communauté d'Agglomération

Ardenne Métropole

Mathieu JACQUOT

Le Président,

Boris RAVIGNON